



REGLEMENT INTERIEUR
Charte d'adhésion saison 2022 / 2023
du 1er septembre 2022 au 31 Août 2023

A/ rôle de l'association

A1- LE BUREAU

Le bureau mis en place pour cette saison est constitué de 11 membres.

président : Fabien RICHARD

vice président : Jean Jacques BATS

trésorière : Martine RICHARD

trésorière adjointe : Daphnée ETIE

secrétaire : Virginie LANGEVIN

secrétaire adjointe : Magali LOMBARTE

Benoit ETIE

Didier BERNEDE

Aurore BARNABOT

Jean Philippe GUTH

Nicolas GOMEZ

A1- FONCTIONNEMENT

Le bureau est l'organe décisionnel du club, il prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement du club. Celui-ci fixe chaque année le montant des cotisations.

Ce bureau se réunira tous les deux mois afin de faire le point administratif, sportif et financier.

Il pourra prendre toutes décisions intermédiaires pour le bon fonctionnement de l'association.

A2- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans les 3 mois suivant la fin de saison, le bureau organisera et convoquera l'ensemble des adhérents à son assemblée générale. Il sera établi un ordre du jour.

B/ section adultes

B1- ADHÉSION

Lors de cette saison, une cotisation de 50,00 euros sera demandé à chaque adhérent.

Cette cotisation permettra à chaque adhérent de bénéficier d'une licence à la fédération FSGT.

Une licence sera donnée à chaque adhérent, le double restant à l'association.

Cette licence permet à chacun des membres de s'inscrire à toutes les courses qu'il désire.

Elle permet également de bénéficier d'une assurance complémentaire.

B2- ENTRAÎNEMENTS

L'association se charge d'organiser des entraînements le mardi et jeudi soir. (sauf fêtes)

Rendez-vous vers 18h20 devant la hall des sports. (début entraînements 18h30)

La mise en place de ces entraînements se fera par groupe de niveau.

Des animateurs seront là pour gérer ces groupes afin que chacun puisse s'entraîner en fonction de son niveau ou de son désir.

Nous pourrions ajouter les dimanches matin des séances plus spécifiques.

LES ENTRAÎNEMENTS SONT LIBRES DE PARTICIPATION.

B3- COMPETITIONS

Chaque membre est libre de tout engagement à toutes compétitions hors stade (trail, course sur route...), l'association n'en n'assurant pas les inscriptions.

Le port de la tenue du Club est vivement conseillé.

B4- COMMUNICATION

L'association se charge de mettre en place un site internet.

Ce site sera le lien entre l'association et ses adhérents pour transmettre toutes les informations relatives à la vie du club.

Il sera également un objet de communication pour l'ensemble de nos partenaires.

Chaque adhérent en accepte le fonctionnement et autorise la mise en ligne de toutes photos ou vidéos liées à l'activité de l'association (course à pied)

Une page facebook complétera l'information auprès des adhérents.

L'association s'engage à ne divulguer aucune coordonnée personnelle de ces membres.

C/ section jeunes

C1- ADHÉSION

Lors de cette saison, une cotisation de 40,00 euros sera demandée à chaque adhérent né de 2006 à 2009 et de 30,00 euros pour les adhérents nés de 2010 à 2013.

Cette cotisation permettra à chaque adhérent de bénéficier d'une licence à la fédération FSGT.

Une licence sera donnée à chaque adhérent, le double restant à l'association.

Cette licence permet à chacun des membres de s'inscrire à toutes les courses qu'il désire.

Elle permet également de bénéficier d'une assurance complémentaire.

C2- ENTRAÎNEMENTS

L'association se charge d'organiser des entraînements le vendredi soir. (sauf fêtes)

Rendez-vous vers 18h20 devant la hall des sports. (début entraînements 18h30)

La mise en place de ces entraînements se fera par groupe : ados et enfants

Les animateurs seront là pour gérer ces groupes ; Ils pourront adapter les horaires en fonction de l'évolution de ces groupes.

LES ENTRAÎNEMENTS SONT LIBRES DE PARTICIPATION.

Toutefois les animateurs gardent l'entière liberté de refuser ou d'exclure un adhérent en cas de non respect des règles de bonne conduite lors de ces entraînements.

C3- COMPETITIONS

Chaque membre est libre de tout engagement à toutes compétitions hors stade (trail, course sur route...), l'association n'en n'assurant pas les inscriptions.

Le port de la tenue du Club est vivement conseillé.

D/ rôle des adhérents

D1- ADHÉSION

Pour être membre du club, il faut :

- payer sa cotisation annuelle comprenant la cotisation du club et la licence
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 3 mois ou, en cas de renouvellement, avoir rempli le questionnaire santé et fourni au club l'attestation correspondant .

D2- LIBERTÉ D'ACTION

Chaque adhérent est entièrement libre de participer à l'ensemble des activités proposées par l'association.

D3- ÉQUIPEMENTS

Lors des entraînements, prévoir :

- de l'eau (surtout en période estivale)
- des gilets fluo d'octobre à avril

Les maillots de l'association vous seront proposés en cours de saison à un prix restant à définir.

D4- PARTAGE

Toutefois, l'association ne peut exister qu'à travers ces adhérents.

Chacun a un rôle de partage en fonction de ces moyens et ses disponibilités, pour le bon déroulement de l'ensemble des activités proposées par l'association.

Lors des organisations spécifiques au club, il est souhaitable que chacun participe pour le bon déroulement de ces manifestations.

L'échange entre les adhérents et le bureau doit être vecteur d'évolution de l'association.

D5- ÉTHIQUE

Chaque adhérent étant un représentant de l'association, il se doit de respecter toutes les règles prescrites par l'ensemble des partenaires de l'association (sportives, juridiques et de bon sens)

D6-OBLIGATION

Si un adhérent, quel qu'il soit, a un comportement pouvant mettre en danger la stabilité du club, ou ne s'intégrant pas au groupe et créant l'hostilité avec les autres adhérents, il pourra être exclu du club après convocation par le bureau et délibération.

